



## Elections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



**5,6 millions d'agent·e·s publics sont appelé·e·s à voter  
aux élections professionnelles entre  
le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre 2022.**



Les élections professionnelles représentent un enjeu de démocratie sociale. Elles consacrent, par l'élection de leurs représentant·e·s, **le droit de participation des agents à la détermination des règles individuelles et collectives qui les concernent.**

Elles permettent également **d'établir la représentativité des organisations syndicales à tous les niveaux pertinents du dialogue social** dans la fonction publique.

La participation à ces élections permettra de **conforter la légitimité des organisations syndicales et de leurs représentants**, pour des mandats de 4 ans, au sein des instances établies par la loi de la transformation de la fonction publique votée en août 2019.

### **Nous AESH,**

votons pour 2 instances :

la **Commission Consultative Paritaire (CCP)** et le **Comité Social d'Administration (CSA) de Proximité-Toulouse.**

#### **A quoi servent ces 2 instances ?**

- La Commission Consultative Paritaire (CCP) : les représentant·e·s des personnels siègent dans les CCP pour représenter individuellement leurs collègues (licenciements, refus d'accord pour congés/formation, décision relative à l'entretien professionnel, etc...).
- Le Comité Social d'Administration (CSA) : les représentant·e·s des personnels siègent dans les CSA pour défendre la santé, la sécurité, la répartition des moyens et les conditions de travail.

#### **En attendant le 1<sup>er</sup> décembre :**

1. Ouvrez **votre espace électeur·trice** à partir du mail que vous avez reçu sur votre adresse professionnelle académique Webmail (le 13 octobre).

2. Votre **notice de vote contenant** votre code de vote a été envoyée dans votre PIAL. Si vous l'avez récupérée, pensez à bien la conserver pour pouvoir voter. Sinon, il vous est

toujours possible d'obtenir le réassort de votre code de vote à partir du 1<sup>er</sup> décembre dans votre espace électeur.

Les détails sur notre site



## Le SE-Unsa : des représentant·e·s qui travaillent pour vous et s'engagent

Les élu·e·s du **SE-Unsa vous accompagnent individuellement et collectivement** dans toutes les situations et les temps forts de votre année.

**Nous portons vos revendications et vos propositions** lors des instances, comme par exemple : la réévaluation de la grille de rémunération permettant une paie décente dès les premiers échelons, de véritables formations initiales, continues et continuées pour tous les personnels afin d'accueillir au mieux tous les profils d'élèves (EBEP, élèves en situation de handicap, élèves hautement perturbateurs, HPI, etc...) **et nous défendons les collègues et les écoles.**

## Le SE-Unsa : un syndicat d'actions et de résultats (quelques exemples)



### Les acquis financiers :

- Grille nationale de rémunération avec un avancement automatique et une application au 1<sup>er</sup> septembre 2021 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Obtention de la prime REP pour las AESH à partir de janvier 2023
- Prise en charge de la protection sociale complémentaire (50% en 2024)

...

### Les acquis pour les AESH :

- Réunion multilatérale pour faire le bilan et tracer des **perspectives pour l'école inclusive**
- Groupe de travail spécifiques autour de 3 thèmes : le **système d'évaluation et d'orientation** des élèves en situation de handicap, en lien avec la MDPH/les **relations entre le scolaire et le médico-social/la situation des AESH.**



## Notre accompagnement dans la profession vous a convaincu, aidez-nous à le poursuivre en votant UNSA du 1er 8 décembre !

Sans votre vote, le syndicat n'existe pas, donc **NOUS** n'existons pas ! A vous de jouer pour nous permettre de poursuivre nos actions, nous battre pour vos droits et vous permettre d'être représenté·e·s et conseillé·e·s au quotidien !

**On compte sur vous !**

**Lucile Jojou, SE-Unsa 31**



**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,  
je vote UNSA !**

L'UNSA, votre alliée du quotidien

